

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

#### Décision du 8 juillet 2024 portant agrément d'un organisme certificateur

NOR : AGRT2418879S

Par décision du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 8 juillet 2024, l'agrément de BUREAU ALPES CONTROLES, 3 bis, impasse des Prairies, 74940 Annecy, au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime est renouvelé pour une durée de quatre ans à compter de la date de fin de validité de l'agrément prévue par la décision du 10 juillet 2020, soit jusqu'au 18 juillet 2028.